



Le 14 mai 2015

PAR TÉLÉCOPIEUR

OBJET : Demande d'accès à l'information
N/dossier : 39585/2015-04

Le 8 mai 2015, vous nous avez fait parvenir une demande d'accès à l'information nous demandant les renseignements suivants :

- *Le nombre d'avocats permanents à l'aide juridique, à Montréal et au Québec, selon les années de 2010 à 2015.*
- *La masse salariale des avocats permanents à l'aide juridique, à Montréal et au Québec, selon les années 2010 à 2015.*

Pour répondre à votre demande, tel qu'il appert de nos rapports annuels, le nombre d'effectifs en avocats permanents à l'aide juridique se détaille de la manière suivante :

	au Québec	à Montréal
• pour l'année 2010-2011 :	357,1	106,1
• pour l'année 2011-2012 :	353,1	105,5
• pour l'année 2012-2013 :	356,9	106,4
• pour l'année 2013-2014 :	364,9	107,6
• pour l'année 2014-2015 :	366,2	106,6

La masse salariale des avocats permanents à l'aide juridique s'établit comme suit :

	au Québec	à Montréal
• pour l'année 2010-2011 :	42,7 M\$	12,7 M\$
• pour l'année 2011-2012 :	43,2 M\$	12,7 M\$
• pour l'année 2012-2013 :	59,5 M\$	17,0 M\$
• pour l'année 2013-2014 :	54,4 M\$	15,8 M\$
• pour l'année 2014-2015 :	55,7 M\$	16,0 M\$

...2



Conformément à l'article 51 de ladite Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information du Québec. Vous trouverez ci-joint une note explicative relative à l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, _____, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(Original signé)

M^e Daniel LaFrance
Secrétaire de la Commission et
Responsable de l'accès à l'information
et de la protection des renseignements personnels

DL/lc